Qu'est-ce que le RGPD ?

27-04-2023 – journée des soignants et paramédicaux en cancérologie 74

Céline SPANNAGEL – DPO GHT LMB

La protection des données

Règlement Général sur la Protection des données

Document européen visant à mieux protéger vos données personnelles dans l'entreprise ou sur internet.

Mise en application le 25/05/2018

Données à caractère personnel

Définition : « Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable »

Ex : *Nom, Prénom, adresse, téléphone, données de connexion, données biométriques, RIB, photo, N° sécu, social*

Les types de données :

Courantes : Etat civil, situation financière, données de connexion (adresse IP), données de localisation,… **Sensibles :** NIR, données biométriques et données bancaires

Très sensibles : 9 types dont syndicales et données de santé

RGPD

La particularité des données de santé

Le traitement des DCP de santé est illicite.

Sauf si certaines conditions sont remplies, par exemple :

- La personne concernée a donné son consentement explicite pour une ou plusieurs finalités spécifiques
- Aux fins de de la médecine préventive ou de la médecine du travail
- Pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique

➔10 conditions possibles au total

Tout traitement de données doit être licite et loyal et doit être fondé sur le **consentement de la personne concernée** ou reposer sur un **fondement légitime prévu par le RGPD**

Usage des données de santé

De part son rang de données de sensibles, des précautions supplémentaires sont à prendre :

- Accès aux données uniquement dans le cadre d'une prise en charge médicale

- Accès restreints aux seuls besoins d'exercice de son métier

- Transmissions aux seules personnes habilités (qui prend en charge)

- Échanges des données sur des canaux sécurisés : MSSANTE – ZEPRA

LEMAN MONT-BLANC
GROUPE HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Qu'est-ce qu'une messagerie sécurisée ?

sisra

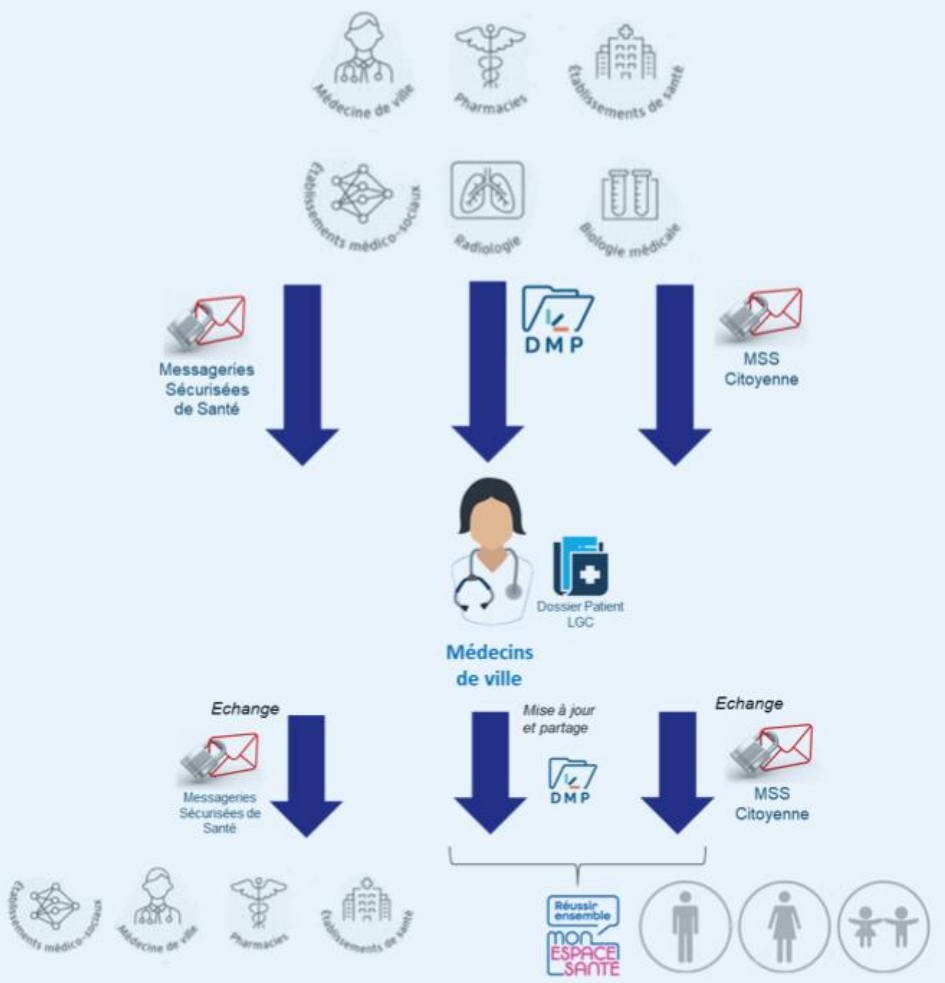

MSSanté est un espace de confiance au sein duquel les **professionnels habilités à échanger des données de santé**, en ville, à l'hôpital, ou dans les structures médico-sociales, peuvent **s'échanger par mail** des données de santé de manière dématérialisée en toute sécurité.

Pour cela il faut :

- Être un professionnel de santé
- Avoir un compte SISRA – MSSANTE

Cela permet :

- De communiquer entre professionnel de santé en toute sécurité
- De communiquer avec le patient directement via sa messagerie citoyenne

medecin@ch-hopital.fr ≠ Messagerie sécurisée

L'accès aux données de santé

L'accès est légitime :

- s'il se fait dans le cadre d'une prise en charge du patient
- s'il est restreint aux seuls besoins du métier
- Ou si le patient a donné son accord (*recherche médicale par exemple*)

La transmission doit être réfléchit de la même manière.

Les données peuvent être pseudonymisées (uniquement IPP ou 3ème lettre du nom + DDN) ou anonymisé (aucune identification possible)

LEMAN MONT-BLANC
GROUPE HOSPITALIER DE TERRITOIRE

La sécurité des données

LEMAN MONT-BLANC
GROUPE HOSPITALIER DE TERRITOIRE

GESTES BARRIÈRES

Je verrouille ma session dès que je m'absente

Je quitte mon travail, je quitte mes applications

Je change mon mot de passe régulièrement ou dès que j'ai un doute

J'utilise un mot de passe robuste que je ne partage pas

Je transmets les données des patients uniquement par messagerie sécurisée de santé

Je ne transmets pas d'informations sur les patients, pas même à l'équipe informatique qui m'assiste

Je suis vigilant par rapport aux emails que je reçois, y compris de personnes que je connais

Je fais attention à ce que je publie sur les réseaux sociaux et les forums

Idéalement, j'éteins chaque jour mon poste de travail pour permettre les mises à jour et les correctifs de sécurité

Le RGPD = la transparence

Faire respecter le droit des personnes

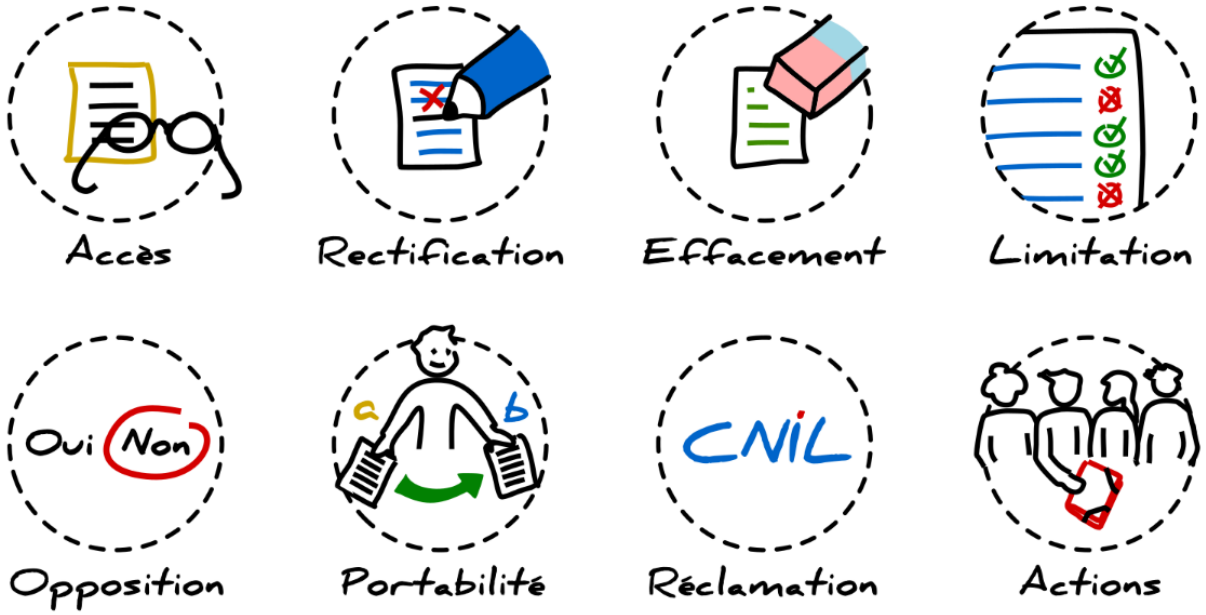

Informer le patient de :

- Quelle donnée est collectée.
- Ce que l'on en fait
- A qui nous les transmettons
- Qui y a accès
- Comment de temps nous les conservons

Ces informations doivent être réalisées de quelque manière que ce soit : Affichage, livret d'accueil, Site internet, oral.

Pour faire valoir ses droits ➔ contact du DPO

Quand les images valent mieux qu'un long discours …

https://www.dailymotion.com/video/xx06es

LEMAN MONT-BLANC
GROUPE HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Merci pour votre attention